

Commune de Varennes sur Seine
Projet de Plan Local d'Urbanisme
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 1^{er} août 2018, le Maire de Varennes sur Seine, ordonne l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune.

Ce projet a pour objectifs principaux de :

- Assurer la pérennité et l'attractivité des pôles d'activités et encourager le dynamisme économique et commercial, générateurs d'emplois,
- Encadrer le développement des différents modes de déplacements sur la ville,
- Préserver les espaces naturels, valoriser le patrimoine paysager,
- Favoriser un développement harmonieux de la ville respectueux de la qualité paysagère et architecturale sur l'ensemble du territoire communal,
- Assurer une croissance modérée de la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

L'enquête se déroule à la mairie de Varennes sur Seine pendant 32 jours consécutifs, du mardi 28 août 2018 au vendredi 28 septembre 2018 à 17h00 inclus.

Durant cette période, le dossier d'enquête publique est mis à la disposition du public :

- A la mairie de Varennes sur Seine aux jours et heures habituels d'ouverture soit : le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - le mardi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - le jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que lors des permanences du Commissaire-Enquêteur,
 - o en version papier,
 - o en version numérique sur un poste informatique libre d'accès mis à la disposition du public
- Sur le site internet de la Commune : www.varennes-sur-seine.fr du jour et heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au jour et heure de clôture de celle-ci. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de Varennes sur Seine.

Monsieur François ANNIC est désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions ou contre-propositions :

- Sur le registre sur support papier, ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et lors des permanences du Commissaire enquêteur,
- Sur le registre électronique dédié à cet effet, sur le site internet de la commune : www.varennes-sur-seine.fr,

- Par courrier postal à l'attention du Commissaire-Enquêteur, à l'adresse de la mairie :
Place Jean Séjourné - 77130 VARENNES SUR SEINE.

Seules les observations, propositions ou contre-propositions reçues pendant le délai de l'enquête et au plus tard le vendredi 28 septembre 2018 à 17h00, y compris par voie électronique, rédigées en langue française et dans la limite d'une capacité de 5 MO pour les pièces jointes adressées via le registre électronique, seront prises en compte.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie les :

- Mardi 28 août 2018 de 9h00 à 12h00
- Samedi 8 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 13 septembre 2018 de 14h30 à 17h30
- Vendredi 28 septembre de 14h00 à 17h00
-

Toutes les informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur le Maire de Varennes sur Seine, personne responsable du projet,

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la mairie et sur le site internet de la Commune : www.varennnes-sur-seine.fr, pendant une durée d'un an.

Aux termes de cette enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié afin de tenir compte des conclusions de l'enquête publique et des différents avis recueillis dans le cadre de la procédure.



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Alain GOSSEZ